

turban et même nous en fournit nombre de répliques : nous en donnons un spécimen emprunté à une base de statue de Bodhisattva (fig. 186). Suit-elle pour cela la version pâlie et celle du *Buddhacarita*? Bien au contraire : nous venons de voir (fig. 184 b et 185) le prince donner, ou plutôt rendre à Chandaka, pêle-mêle avec ses autres parures, le turban que celui-ci lui avait apporté au moment du départ (cf. fig. 178 b, 180 a et 181 a) : il n'a pas le moins du monde l'air de se douter qu'il est en train de frustrer les dieux Trayastrimças de cette précieuse relique. Est-ce donc qu'il se prépare à faire comme à Boro-Boudour, où il dépose sa tiare entre les mains de Chandaka afin de raser plus commodément



FIG. 186. — CULTE DE L'UṢṢĪSA.

Musée de Lahore, n° 915. Provenant de Jamâl-Garhî. Hauteur : 0 m. 115.

Piédestal d'une statue de Bodhisattva.

ensuite sa touffe de cheveux, selon la façon décrite dans le *Lalitavistara* et le *Mahāvastu*? Pas davantage : l'art gréco-bouddhique semble ignorer avec la même sérénité l'un et l'autre procédé. En fait, on dirait qu'il n'en sent nullement le besoin; quand il s'agit pour lui de faire au prince une tête d'ascète, il se contente de le décoiffer et de lui ôter ses boucles d'oreille sans toucher à son chignon. Nous aurons à revenir sur ce point important à propos des statues : mais déjà nous devons l'indiquer ici en passant. Assurément nous ne pouvons conclure, du simple fait que nous n'avons pas encore rencontré au Gandhâra le motif de la « tonte des cheveux », à son absence du répertoire; mais les faibles chances